

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.638.2010.TREATIES-1 (Notification dépositaire)

ACCORD MULTILATÉRAL PORTANT CRÉATION D'UN GROUPE DE
RÉFLEXION INTERNATIONAL SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS
LITTORAL

NEW YORK, 24 SEPTEMBRE 2010

OUVERTURE À LA SIGNATURE

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'Accord ci-dessus mentionné sera ouvert à la signature par les pays en développement sans littoral au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 1^{er} novembre 2010 jusqu'au 31 octobre 2011, conformément au paragraphe 10.1 de son article X.

Des exemplaires certifiés conformes de l'Accord, authentique en anglais seulement, sont en cours de préparation. Ils seront diffusés à tous les États concernés dès que possible.

Le Secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que, conformément à la pratique internationale établie, seuls les chefs d'État, les chefs de Gouvernement ou les Ministres des affaires étrangères sont habilités, de par leurs fonctions, à signer un traité au nom d'un État sans avoir à produire des pleins pouvoirs à cet effet. Tous les autres représentants désirant signer un traité doivent être munis des pleins pouvoirs requis, délivrés et signés par l'une de ces autorités mentionnées ci-dessus, qui autorisent expressément un représentant nommé à signer un traité spécifié. Les pleins pouvoirs sont différents des lettres de créances. Les lettres de créances ne constituent pas, à elles seules, une autorisation à l'effet de signer un traité.

Le Secrétaire général serait très obligé si les États souhaitant signer l'Accord pouvaient notifier et fournir à l'avance une copie des pleins pouvoirs requis, le cas échéant, à la Section des traités du Bureau des affaires juridiques, 380 Madison Avenue, New York (téléphone : (212) 963-5047, télécopie : (212) 963-3693, courrier électronique : depositarycn@un.org).

Le 7 octobre 2010



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Les notifications dépositaires sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'abonner pour recevoir les notifications dépositaires par email à travers le "Services automatisés d'abonnement", qui est également disponible à l'adresse <http://treaties.un.org>.